

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES
du 10 janvier 2007

Étaient présents : cf. liste annexée

Etaient excusés : Gilbert BLANC-TAILLEUR (maire)

Ouverture de la séance à 8h00.

Jean-Yves Pachod accueille les participants à cette réunion exceptionnelle de la commission de sécurité des pistes convoquée pour analyser les causes de l'accident mortel survenu le dimanche 7 janvier 2007 à une fillette de 11 ans d'origine russe.

ACCIDENT DU 7 JANVIER 2007

L'accident s'est produit sur le secteur de la Loze, au lieu dit des 4 chemins. Cette fillette, qui n'avait pas de casque, a heurté frontalement la partie haute du canon à neige ; elle skiait avec sa mère. Denis Bonnefoy, adjoint au directeur du service des pistes, assurait ce jour là la coordination des secours qui sont intervenus immédiatement. Un pisteur aurait assisté à la scène constatant une vitesse très importante de l'enfant quelques instants avant l'accident ; il est intervenu dans les secondes qui ont suivi et a tenté une ventilation artificielle.

S3V confirme que tous les canons à neige sont protégés conformément aux usages en vigueur. Par ailleurs, plusieurs banderoles « ralentir » sont présentes sur ce secteur.

Le PGHM annonce qu'une enquête est en cours et que ce type d'accident est rarissime.

Jean-Yves PACHOD redemande qu'une cellule de communication de crise soit constituée pour permettre son déclenchement afin d'assurer la diffusion des bonnes informations aux médias, au public ou aux professionnels. Denis ZANON affirme qu'à la suite de cet événement, le maire l'a désigné comme l'interlocuteur « station » pour ce type d'événement.

Se repose à nouveau la question de l'accueil des corps à la Croisette ; une salle spécifique mérite d'être créée sur un site permettant l'arrivée et l'enlèvement des corps à l'abri des regards ; une salle autonome permettrait également d'accueillir dans de meilleures conditions les familles des victimes.

OUVERTURE DE TÉLÉSIÈGE DES CREUX NOIRS

La commission prend acte de la note préparée par le chef d'exploitation des remontées mécaniques pour l'évacuation du télésiège en cas de faible épaisseur de neige sous la ligne.

Pour cet hiver, cette procédure s'impose car elle met en œuvre, avec les moyens actuels, les consignes générales issues de l'arrêté du 8 décembre 2004 relatif aux conditions d'exploitation des téléphériques.

La Société des Trois Vallées indique qu'elle se rendra sur les lieux en été pour tenter de trouver des solutions permettant d'optimiser l'ouverture du télésiège pour les prochaines saisons.

Par ailleurs, les conditions d'enneigement des pistes au sommet du télésiège, liées en partie aux récentes rafales de vent, ne permettent pas, à la date de la commission, d'ouvrir l'appareil.

QUESTIONS DIVERSES

✦ Ouverture piste de luge :

Il est rappelé que la commune met en place les dispositifs de sécurité et dame la piste de luge. En revanche, la commission confirme qu'il appartient au service des pistes de S3V de valider le dispositif et de décider ensuite de son ouverture.

✦ Avalanche du Rocher de l'Ombre :

Elle a eu lieu le 3 janvier 2007. Trois ressortissants anglais étaient en hors piste sans ARVA ; l'un d'entre eux a été enseveli mais retrouvé indemne dans les 15 minutes qui ont suivi par le pisteur intervenu immédiatement sur les lieux car un ski dépassait de la neige. S3V signale qu'un panneau était en place dans ce secteur pour rappeler aux skieurs qu'ils entrent dans un domaine hors piste non sécurisé.

✦ Accès au stade de slalom :

La commission est favorable à la proposition du Club des Sports pour mentionner dans le règlement du stade que le port du casque est vivement conseillé pour toutes compétitions ou tests.

✦ Feux d'artifice :

Les conditions météorologiques rencontrées en ce début d'année nécessitent plus de vigilance dans le suivi du nettoyage des feux d'artifices. Une bâche doit impérativement être placée sous le pas de tir et le nettoyage doit être complété par un ratissage.

Le pas de tir près du stade de slalom ne sera autorisé à l'avenir que lorsque les conditions d'enneigement sont suffisantes et qu'aucune compétition n'est prévue.

Il convient d'étudier tous les moyens coercitifs à la disposition de la commune pour obliger organisateurs à contribuer au nettoyage.

La séance est levée à 9h00.



Vu, le Maire,

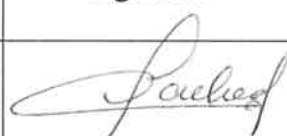








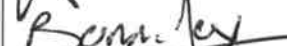






Gilbert BLANC-TAILLEUR

PJ : feuille de présence, note pour le fonctionnement sur le télésiège des Creux Noirs

COMMISSION SECURITE DES PISTES

10 JANVIER 2007 à 8 h 00
(La Croisette – salle des Arolles)

FEUILLE DE PRESENCE

Nom-Prénom	Fonction	Signature
PACHOD Jean-Yves	Maire	
DELEBLISE Jean-Charles	CRS	
SARANO ANGELO	CRS secours portage	
PEPIN Bernard	Médecin	
SUINO Eric	Sapeur pompier	
Blotain Gaston	USOgora des Pistes	
BILLIET PRADES ROGER	PN	RB illlet
Ade CHESSEL Gilles	EGH1 B84	
MUGNIER Paulick	S3U	
BONNEFOY Denis	S3U	
FILLION Laurent	S3U	
CHEDITE Yves	S3U	
DUNAND PATRICK	ESF 7650	
JURINE Bruno	Club des Sports	
ZANON	Archery Tourne	
NORMAND Christophe	ESF 1850	
BRECHE Eric	ESF 1550	

FONCTIONNEMENT DU TELESIEGE FIXE CREUX NOIRS

Préambule :

Le TSF de CREUX NOIRS situé dans la vallée des CREUX sur le territoire de COURCHEVEL a son point de départ situé à 2 300 m, son arrivée étant située à 2 690 m.

Le télésiège a la particularité de survoler des amas de gros rochers sur pratiquement 80 % de son parcours.

L'ouverture au public étant entre autre subordonnée à la possibilité de mise en œuvre du plan d'évacuation aux passagers (en cas d'arrêt prolongé du TSF), l'obligation réglementaire étant de rapatrier en un lieu « sûr » l'ensemble des usagers en moins de 3 H.

La quasi absence de neige rend l'évacuation par les moyens conventionnels tel que prévu au plan d'évacuation impossible (absence de cheminement possible au sol). Seul le recours à l'hélicoptère permettrait une évacuation en sécurité des usagers.

Si ce moyen d'évacuation est accepté, une procédure d'exploitation pourrait être mise en place sous réserves de :

- Conditions météorologiques :
 - Beau temps,
 - Absence de vent
 - T° au dessus de - 10 ° C.
- Horaires d'ouvertures au public :
 - De 9 h 30 à 15 h.
- Conditions de fonctionnement :
 - Normale 3 personnes/véhicule
- Zone d'évacuation à charge du PGHM ou de la CRS : du P2 au P14 possibilité de suspendre l'exploitation à tout moment à la demande du PGHM ou de la CRS si ceux-ci ne sont plus, pour quelques raisons que ce soient, en mesure d'assurer une potentielle « évacuation ».
Dans ce cas la procédure pourrait être la suivante :
Le PGHM ou la CRS appellent au 04 79 08 99 00 et demande l'arrêt de l'exploitation du télésiège.
L'exploitation du télésiège sera immédiatement arrêtée et le service des Pistes procédera à la fermeture des Pistes desservies par ce télésiège.
- Information clients concernant les horaires d'ouverture renforcée au départ de l'appareil.

